



Sainte Sophie, le 24 janvier 2024

Monsieur Antoine Morissette
Président de la Commission du BAPE
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec, Québec
G1R 5N6

Objet : Rectificatif de WM à la suite de la session d'après-midi du 17 janvier 2024

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons la présente à titre de rectificatif à la suite du témoignage des représentants de l'usine Rolland de Saint-Jérôme lors de la session d'après-midi du 17 janvier 2024.

Il nous est important de préciser d'entrée de jeu que l'entente commerciale de fourniture de biogaz avec l'usine Rolland a été signée initialement en 2003 et qu'elle arrivait à échéance le 31 décembre 2023. Par courtoisie et transparence, WM a avisé la haute direction de Sustana, propriétaire de l'usine Rolland, de ses intentions de ne pas renouveler cette entente il y a près de deux ans, soit le 29 mars 2022, bien avant la date d'échéance contractuelle du 31 décembre 2023.

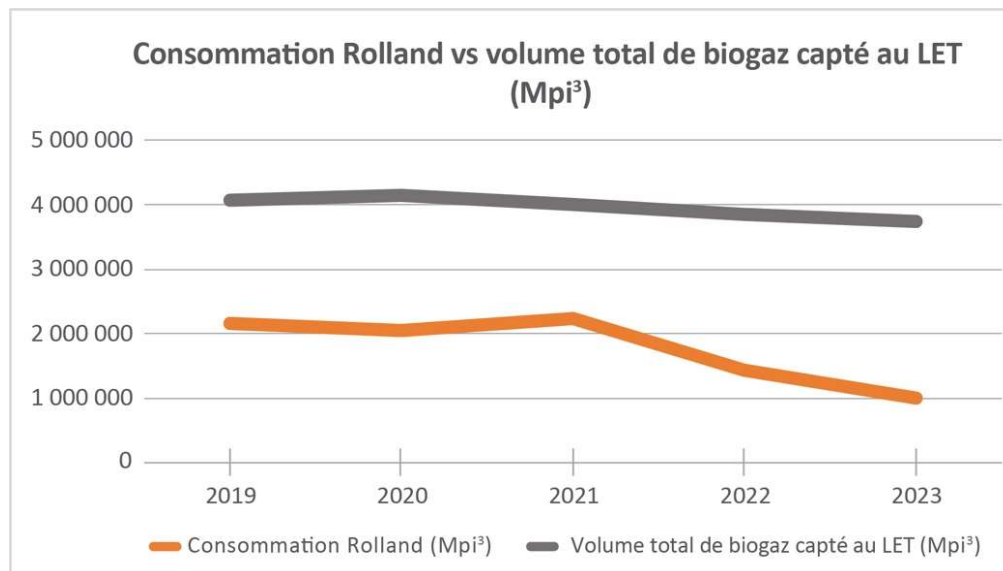
Nous avons par conséquent été très surpris d'entendre lors de l'audience du 17 janvier que notre projet avait été mené « en catimini » et que Rolland avait besoin d'encore plus de temps pour trouver une solution énergétique de remplacement au biogaz.

D'autant plus que WM avait alors offert à Sustana la garantie d'honorer l'entente contractuelle jusqu'à son échéance de décembre 2023 en plus de proposer l'option de prolonger de quelques mois additionnels en 2024 l'alimentation en biogaz. Ce faisant, la direction de Sustana disposait de plus de deux années et demie afin d'élaborer une solution énergétique de remplacement pour l'usine Rolland, dont notamment la consommation de gaz de source renouvelable (GSR) qui lui permettrait de respecter ses engagements environnementaux sans émissions additionnelles de gaz à effet de serre (GES).

Cette proposition est restée lettre morte jusqu'en août 2023, soit plus d'un an plus tard, moment où Rolland a finalement donné suite à la proposition de WM. Bien que les représentants de l'usine aient affirmé dans leur mémoire D5 que « *Rolland continue d'essayer de convaincre WM de reprendre l'approvisionnement en biogaz* », notre entreprise tient à préciser que les discussions ne portent seulement et uniquement que sur une prolongation temporaire de quelques mois. Le seul et unique projet sur lequel WM travaille est celui d'Énergie qui est actuellement en cours d'analyse par votre Commission.

Au cours des dernières années, l'usine Rolland a cessé à de nombreuses reprises ses opérations, forçant WM à brûler la totalité des biogaz qui auraient pu être valorisés et qui ont plutôt constitué des émissions de gaz à effet de serre portées au bilan de WM et du Québec. Cette situation va à l'encontre des obligations contenues dans le décret gouvernemental 1227-2020 de WM de valoriser 100% des biogaz captés au LET.

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous, la consommation de biogaz de l'usine Rolland a graduellement diminué au cours des trois dernières années pour passer de 2,2 millions de pieds cubes standards (Mmcf) en 2021 à 1,4 Mmcf en 2022 et à seulement 1,0 Mmcf en 2023. Au cours de cette dernière année, seulement 26,8% du biogaz généré par le site a pu être valorisé.



Nous vous remercions de la considération que vous portez à la présente et nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleures.

Le Directeur des lieux d'enfouissement de WM au Canada,

Simon Mercier